

PARIS **G**OUTTE **d'****O**R

FÉVRIER 1995

la lettre



3ème Supplément au n°32 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

Commission Locale Interpartenaires D.S.Q. Goutte d'Or du 13 février

Bilan après une concertation tous azimuths

Le 13 février dernier se tenait la Commission Locale Interpartenaires (C.L.I.) DSQ Goutte d'Or sous la présidence d'Alain Juppé. Malgré le nombre de sujets à l'ordre du jour, cette réunion a été très fructueuse car elle fut précédée d'un travail intensif de concertation en commissions et groupes de travail divers.

En effet, dans le mois qui a précédé, il y eut un véritable marathon de réunions (auxquelles ont participé les associations qui le souhaitaient) pour avancer sur différents problèmes du quartier :

- la Commission "Locaux Scolaires" avec la DASCO, le Rectorat, des représentants des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs et des associations (cf. compte-rendu dans la dernière Lettre de PGO),

- la Commission "Locaux associatifs" avec l'OPAC,

- une réunion de concertation sur le futur équipement musical et culturel de la rue Fleury, avec l'architecte, le Directeur de la Jeunesse et des Sports de la Ville et des représentants d'autres directions (culture, architecture, logement,...),

- une réunion avec la Direction de la Construction et du Logement, l'OPAC, la Préfecture et la Direction de l'Aménagement Urbain pour aborder toutes les questions relatives au logement et à l'aménagement,

- la Commission "Centre de Santé" avec la DASES, l'architecte, la DASS et la Préfecture,

- la Commission "Modes de garde d'enfants", avec la DASES,

- une réunion de concertation sur le Square Léon avec la Direction des Parcs et Jardins, l'Antenne Jeunesse Information, les îlotiers et des riverains,

- la Commission "Police" avec des représentants de la Préfecture de Police, le nouveau Contrôleur Général et la Police Judiciaire,

- et, même si elle ne rentre pas dans le cadre précis de la C.L.I., la réunion de concertation organisée par la SEMAVIP sur le Secteur Château-Rouge.

A noter que, de façon beaucoup plus importante que les fois précédentes, des élus du 18ème (notamment Messieurs Chinaud, Mécheri, Debrion, Béguet ainsi que Mesdames Chantalat et Marchioni) ont présidé ou assisté à telle ou telle de ces réunions préparatoires.

Tout ce travail a permis de préparer les décisions qui furent avalisées en C.L.I. et dont on trouvera dans les pages suivantes l'essentiel.

Certes, l'on peut regretter que certaines directions attendent un peu trop le dernier moment pour engager la concertation nécessaire... mais l'important est que cela ait lieu. Le système mis en place au long de ces années dans ce quartier montre ainsi son efficacité. C'est la C.L.I. qui permet d'enclencher une telle dynamique.

Ce n'est d'ailleurs pas pour rien si dans d'autres quartiers parisiens (le Bas Belleville par exemple), des associations ont réclamé d'avoir sur leur territoire un traitement semblable à celui de la Goutte d'Or.

Satisfaction leur a été donnée, puisque le Contrat de Ville tant attendu vient enfin d'être signé entre la Ville de Paris et l'Etat, intégrant - en plus des anciens sites D.S.Q., dont la Goutte d'Or - d'autres secteurs parisiens au dispositif de Développement Social Urbain.

En ce qui nous concerne, même si nous entrons dans une période d'incertitudes du fait des élections présidentielles et municipales, il semble cependant acquis que le fonctionnement actuel pourra se poursuivre durant les années à venir.

Une première illustration nous en a été donnée à la dernière C.L.I., qui a commencé sous la présidence d'Alain Juppé et en la présence de Daniel Vaillant et s'est terminée dans le même climat sous la présidence de Roger Chinaud, le Ministre des Affaires Etrangères ayant eu d'autres obligations qui l'empêchaient de mener la réunion à son terme.

Le bilan de A à Z...

ARTISTES AU 54 MYRHA

Cet immeuble, propriété de la Ville, a été récemment évacué par l'entreprise qui l'occupait. Certains artistes qui y travaillaient avaient demandé de pouvoir y rester avec un bail précaire, tant que l'opération d'aménagement du secteur ne serait pas entrée en phase opérationnelle.

Un premier refus leur avait été opposé de la part de la D.C.L. La C.L.I. a permis de soulever à nouveau la question et d'obtenir un accord des élus. Au lieu d'un immeuble muré ou détruit, on aura donc - temporairement - des ateliers d'artistes et un lieu d'exposition pour le plus grand bien du quartier.

CENTRE DE SANTÉ (rue Cavé)

Il devrait ouvrir ses portes fin 1996. Le projet architectural est presque bouclé. On trouvera dans cette structure :

- la P.M.I. actuellement hébergée rue des Islettes (après son déménagement de la rue Stephenson),
- un Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P.) pour les enfants d'âge scolaire,
- des consultations spécialisées en ophtalmologie et en dermatologie destinées aux enfants, et ouverts en dehors des horaires scolaires,
- un cabinet pour une sage-femme,
- une salle de réunion,
- un espace santé au rez-de-chaussée où pourront être développées différentes campagnes de prévention. Cet espace pourra être animé par les associations locales ou spécialisées, des professionnels de la santé, etc.

Le tout sera sous la tutelle d'un même directeur. La concertation va se poursuivre maintenant pour mieux préciser le fonctionnement de l'espace santé.

DEMI-POSTE SUPPLÉMENTAIRE A LAGO

L'association LAGO (Loisirs Animation Goutte d'Or) qui gère l'Espace Jeunesse sis au 6 rue de la Goutte d'Or dispose actuellement de 2 postes et demi d'animateurs (y compris le Directeur) financés par la Ville. La Préfecture devrait permettre de porter ce nombre à 3 (et donc d'avoir 3 animateurs à temps plein).

DROIT AU RETOUR

Une liste commune (associations-OPAC) a été établie contenant les noms de tous les habitants de la Goutte d'Or qui ont été relogés ailleurs et qui ont exprimé le désir de revenir dans le quartier, comme les engagements pris par la Ville en 1984 le leur permettent. Ces demandes, peu nombreuses, devraient pouvoir être satisfaites lors de la livraison des immeubles actuellement en construction de part et d'autre de la rue des Gardes.

GARDE D'ENFANTS

Pour répondre aux besoins ponctuels de garde d'enfants qu'ont les femmes qui souhaitent suivre une formation (alphabétisation, pré-formation, etc.), il sera nécessaire de créer des places supplémentaires de halte-garderie et mieux

coordonner tout le secteur "petite enfance" sur le quartier.

Des propositions intéressantes ont été faites par la DASES qui devraient aboutir à mettre en place ce dispositif et à créer une nouvelle halte-garderie. Reste à mieux quantifier les besoins. Les projets pourraient s'établir dans les locaux de la P.M.I., rue des Islettes (après l'ouverture du Centre de Santé) et dans des surfaces en rez-de-chaussée dans un immeuble bientôt construit par l'OPAC (on parle entre autre du 15 rue des Gardes, en face du Square Léon).

IMMEUBLE DU 52 GOUTTE D'OR

L'immeuble sera finalement démoli et reconstruit. Mais, compte-tenu de l'incertitude qui a longtemps plané sur son sort, l'OPAC s'est engagé à avoir une attention particulière pour satisfaire les désirs de relogement des habitants restants et du commerce.

De plus, proposition a été faite par le Directeur Général de l'OPAC à l'Association "Habiter au Quotidien" de participer à la conception de l'immeuble neuf.

LOCAUX ASSOCIATIFS

Dans les immeubles neufs construits à la Goutte d'Or par l'OPAC, des locaux associatifs et des locaux collectifs résidentiels ont été prévus. Deux locaux vont être livrés dans le mois à venir : l'un au 25 rue de Chartres (qui sera mis à la disposition des "Enfants de la Goutte d'Or" et de l'"APSGO"), l'autre au 11 rue de la Goutte d'Or. Il a été décidé de faire de ce dernier un local polyvalent dont la gestion serait confiée à l'Association de Gestion de la Salle St Bruno (qui remplit déjà une telle mission). Ceci fonctionnerait jusqu'à ce que d'autres locaux soient livrés (23 rue des Gardes et 44 rue de la Goutte d'Or).

LYCÉE "ÉMILE-DUPLOYÉ"

Le Rectorat et la DASCO se sont enfin mis d'accord sur le projet : il s'agira d'un lycée de 1000 élèves avec des sections scientifiques et des classes préparatoires. Reste à avoir l'accord du Conseil Régional (qui finance la construction des lycées) et à définir exactement l'emprise nécessaire à la réalisation d'un tel projet.

MOSQUÉE DU 53 POLONCEAU

La localisation définitive de la réimplantation de la mosquée du 53 rue Polonceau n'est pas remise en cause. Ce devrait bien être sur la parcelle 94 à 98 Chapelle / 33 à 37 rue de la Charbonnière. Ce qui a été remis en cause, c'est la nécessité de prévoir une réinstallation provisoire au 56 Bd de la Chapelle (dans le parking), vu les frais à engager et l'opposition de la Préfecture de Police. Quelques travaux de sécurité au 53 rue Polonceau devraient permettre à la mosquée actuelle de pouvoir durer jusqu'à la construction du nouveau bâtiment Bd de la Chapelle (où la nouvelle mosquée occuperait le rez-de-chaussée et le sous-sol).

De plus, la Préfecture de Police a émis un avis défavorable sur le fait de prévoir l'entrée de la mosquée du côté du Bd de la Chapelle. Elle souhaiterait que ce soit du côté de la rue de la Charbonnière. Une prochaine réunion de concertation avec les associations, l'aménageur (OPAC) et la Police devrait permettre de trancher ce point.

Les associations ont insisté pour qu'il soit bien entendu que la réinstallation de la mosquée aux normes implique que celle-ci respecte un cahier des charges clair (pas de prière dans la rue, pas de sonorisation externe, etc.).

NUISANCES DE L'HÔTEL DE POLICE

Grande nouveauté : le représentant du Préfet de Police a reconnu très clairement lors de la C.L.I. que le fonctionnement actuel de l'Hôtel de Police du 34 rue de la Goutte d'Or était source de nombreux problèmes pour le voisinage (embouteillages, bruit, pollution, etc.).

Des discussions devraient reprendre rapidement avec le nouveau Contrôleur Général du District, Monsieur Martin, pour essayer de résoudre ces problèmes qui ont trop duré.

OPAH "CHÂTEAU-ROUGE"

La Préfecture et la Ville ont donné leur accord pour que le périmètre de la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (cf. dernière Lettre de PGO) recouvre entièrement de périmètre d'étude "Château-Rouge" de la SEMAVIP : les îlots compris entre la rue Richomme et la rue Polonceau y seront donc intégrés.

PARKINGS DE L'OPAC

L'OPAC a décidé de baisser de façon importante les tarifs de location de ses parkings dans la Goutte d'Or. Ce sera maintenant 470 F par mois (au lieu de près de 700 F actuellement). Ils ne seront plus liés de façon obligatoire au contrat de location.

RAMADHAN

Il avait été prévu de prévoir ensemble (associations et police) l'organisation du mois de Ramadhan. La Commission s'étant réunie trop tard, ce sera partie remise pour l'an prochain. En effet, plusieurs problèmes se posent qu'il faudra bien traiter. D'une part, compte-tenu des projets à venir (et notamment de l'installation du Centre musical rue Fleury), le carrefour Chartres/Charbonnière ne pourra plus accueillir le marché toléré (et organisé) par la police durant ce mois sacré pour les musulmans. D'autre part, certaines pratiques curieuses ont besoin d'être éclaircies (les petits vendeurs doivent verser 500 F à une association de commerçants pour avoir le droit de s'installer, mais on ne sait pas de façon claire où va cet argent). Enfin, il faut noter qu'à cette occasion, chaque année se reforme une sorte de "marché aux voleurs" dans le bas de la rue de la Charbonnière.

Décision a été prise de se retrouver avant mai pour avancer sur ces points.

SATURNISME

Des avancées importantes sur ce grave problème ont été obtenues. D'abord, une accélération des relogements, grâce à l'OPAC. Puis - et c'est fondamental pour la suite - la réactivation de la "Commission spécifique de suivi d'opération" (dont font partie la D.C.L., l'OPAC et la Préfecture, et à laquelle pourront être associées les associations) pour suivre les relogements des familles dont certains enfants sont atteints de saturnisme. Le premier travail de cette commission sera de mieux définir le processus conduisant de la détection de la maladie au

relogement, et de mieux préciser les tâches de chacun.

A noter une proposition intéressante faite par le Directeur Général de l'OPAC pour éviter que les familles concernées aient à visiter des logements pour finalement apprendre que la société d'HLM refuse leur dossier : ne proposer le bon de visite que quand le dossier a été accepté. Espérons que tant du côté des sociétés relevant de la Ville que de celles relevant de la Préfecture, cette procédure sera appliquée.

SQUARE LÉON

Une réunion sur le site devrait être rapidement organisée par Hervé Mécheri pour voir les mesures immédiates à prendre afin de réduire les nuisances sonores nocturnes, dues, notamment, aux jeux de ballon sur les terrains de sport (diminution de l'éclairage, revêtement anti-bruit, etc.). De plus, une concertation plus régulière devrait se mettre en place regroupant toutes les personnes intervenant sur ce site et un projet spécifique de découverte de la nature et des végétaux devrait se mettre en place, notamment en direction des tout-petits, afin que le lieu et la nature soient mieux respectés.

Z...

D'autres problèmes ont été évoqués (situations du 61 Myrha, du 6 et du 8 rue Caplat et du bâtiment B2 du 48 Goutte d'Or, conventionnement de 2 appartements au 17 rue Polonceau, cas de plusieurs familles mal-logées et demandes de relogement humanitaire, problèmes de subventions à certaines associations, installation des paraboles dans les immeubles de l'OPAC, etc...) qu'il serait trop long d'explicitier ici. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !

DES SIGLES :

- DASCO = Direction des Affaires Scolaires (Ville)
- DASES = Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (Ville)
- DCL = Direction de la Construction et du Logement (Ville)
- OPAC = Office Public d'Aménagement et de Construction (de la Ville)
- SEMAVIP = Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris

CABINES TÉLÉPHONIQUES et BOITE AUX LETTRES

A la demande de Paris-Goutte d'Or, les responsables de la Voirie du 18ème, de France-Télécom et du Bureau de Poste de la rue des Islettes, avec la participation d'un représentant de l'OPAC, se sont réunis.

Une solution a été trouvée pour que le Bureau de Poste puisse avoir une boîte aux lettres à l'extérieur.

De plus, de nouveaux emplacements de cabines téléphoniques ont été trouvés : rue des Islettes (face au Bureau de Poste), rue de la Goutte d'Or (face à l'Hôtel de Police) et Bd de la Chapelle (à l'angle de la rue de Chartres). Une autre cabine sera installée par la suite à l'angle Chartres/Charbonnière.

Enfin, des études seront menées pour voir la possibilité d'installer une autre cabine Bd de la Chapelle (à l'angle de la rue Caplat).

LA PERMANENCE INFO-CONSEILS DE "PARIS-GOUTTE D'OR"

(problèmes de relogement pour les immeubles touchés par la Rénovation, problèmes liés à la Rénovation et à l'aménagement du quartier, aux conflits locataires-proprétaires et aux copropriétés)

a lieu TOUS LES JEUDIS de 17 h 30 à 19 h à la Salle Saint-Bruno (Tél. à ces heures : 42 62 11 13)

ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS...

■ ATELIERS DE CALLIGRAPHIE

Le Centre Doc A.T.M.F. (Association des Travailleurs Marocains en France) organise 3 stages de calligraphie à la Salle St Bruno animés par Ghani ALANI, un des plus grands calligraphes irakiens vivant en France.

Le 1er stage s'adresse aux personnes qui désirent acquérir quelques notions et techniques de base de la calligraphie arabe et latine. 2 ateliers : les mercredis 8 et 22 mars de 15 h à 17 h (participation : 300 F).

Le 2ème stage reprendra le contenu du premier avec un enrichissement des styles. 3 ateliers : les samedis 18 mars, 1er avril et 6 mai de 15 h à 17 h (participation : 400 F).

Le 3ème stage s'adresse aux personnes désireuses d'approfondir la technique et les styles. 5 ateliers : dimanche 26 mars, samedis 8 avril et 14 mai, dimanche 21 mai et samedi 3 juin de 15 h à 17 h (participation : 600 F).

Inscription obligatoire au 10 rue Affre (42 23 41 11).

■ COURS DE DANSE ORIENTALE

L'association ALPHATIS organise des cours de danse orientale à la Salle St Bruno les samedis de 11 h à 12 h 30.

Tél. : 44 87 07 53 ou 43 58 11 65

■ FORMATION SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS

S.O.S. Racisme 18ème a commencé des cycles de formation sur le droit des étrangers, ouverts à tous (notamment aux travailleurs sociaux et militants des Droits de l'Homme). Ces formations sont assurées par des conseillers juridiques, des avocats et des travailleurs sociaux spécialisés dans le droit des étrangers. Une séance de 3 heures tous les

15 jours au Centre Social (28 rue Laghouat). Participation minimum : 10 F.

Inscriptions et renseignements auprès de Stéphanie (42 05 44 44).

■ FORMATION JURIDIQUE : LA POLICE JUDICIAIRE

La prochaine séance du cycle organisé par l'A.D.C.L.J.C. aura pour intervenant le Commissaire Divisionnaire Parent, responsable de la 2ème Division de Police Judiciaire (basée à l'Hôtel de Police du 34 rue de la Goutte d'Or). Elle aura lieu le mercredi 22 février à 19 h, Salle St Bruno. Participation : 30 F. Tous ceux qui sont intéressés par le rôle et l'action de la Police Judiciaire peuvent y participer (sans avoir assisté aux précédentes séances).

■ "POLLEN" AU DIVAN DU MONDE

Jean-Louis Foulquier (animateur à France-Inter et responsable des Francofolies) enregistre certaines de ses émissions au Divan du Monde. Le 21 février, il devrait recevoir Denez Prigent et Forguette mi note, et le 28, ce sera le tour de Césaria Evora et d'Yves Duteil. L'entrée est gratuite (l'enregistrement a lieu de 20 h à 22 h 30).

A noter aussi deux autres soirées (60 F ou 80 F) :

- le 22 février à 20 h 30 : Prélude en Rock Majeur avec Marousse, Forguette mi note et Barking Dogs (bénéfices reversés aux associations de lutte contre le SIDA).

- le 24 février à 20 h 30 : Pascal Mathieu

Divan du Monde - 75 rue des Martyrs (Métro : Pigalle)

Tél. : 42 55 48 50

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÉMENT DU TRIMESTRIEL, "PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• **Ci-joint** : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :